

M. Andras: Je ne pense pas que le chauvinisme masculin du député de l'autre côté de la Chambre intéresse qui que ce soit. Le gouvernement a bien l'intention d'apporter la modification dont a parlé ma collègue, mais la date précise de sa mise en vigueur n'a pas encore été fixée.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre se rend-il compte que la déclaration de son collègue est en contradiction avec les dispositions du bill C-16 concernant les prestations de grossesse. Comme cette annonce a plongé dans la confusion le public et les bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage, le ministre est-il prêt à éclaircir cette situation et à s'entendre avec le leader de la Chambre pour présenter le bill immédiatement?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je prends bonne note de la demande du député.

* * *

LES AÉROPORTS

LES RAPPORTS AU SUJET DE L'EMPLOI D'ENFANTS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN À HALIFAX—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Sait-il que l'on a recouru aux services de jeunes enfants, garçons et filles, pour exécuter des travaux d'entretien, par exemple le lavage de planchers et de salles de toilettes à l'Aéroport international d'Halifax, en particulier le dimanche de Pâques, le 30 mars 1975? Si le ministre n'est pas au courant de cette affaire, est-il prêt à ouvrir une enquête et à faire un rapport immédiat à la Chambre? Voudrait-il également dire si cette pratique est voulue par le gouvernement ou le ministère?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je vais bien sûr m'informer, monsieur l'Orateur.

* * *

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LE REFUS DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE CANADA SAFEWAY DANS LE DOMAINE DE LA BOUCHERIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir dire de ma question que c'est la troisième fois que je la pose. Jeudi dernier, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, j'ai adressé ma question au ministre suppléant à propos du fait que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires avait refusé de donner à la Manitoba Livestock and Meat Commission certains renseignements concernant les activités de boucherie au Manitoba de la société Canada Safeway. Comme j'ai posé ma question de façon très détaillée jeudi, je n'ai pas besoin de le faire encore maintenant; le ministre est-il maintenant en mesure de donner à la Chambre une réponse à la question de savoir si la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sera invitée à collaborer?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la persévérance de l'honorable député aura sans doute porté fruit, puis-

Questions orales

qu'on m'informe que la Manitoba Livestock Commission recevra toute l'information qu'elle veut recevoir directement de la Safeway.

* * *

● (1450)

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES—LA DEMANDE DE MAJORATION DE 20 P. 100—LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Transports. Le 24 février 1975, dans un communiqué conjoint publié dans le cadre de la réunion des ministres provinciaux et fédéral des Transports sur les transports dans l'Ouest, on a signalé que le ministre s'était déclaré contre toute autre hausse procentuelle horizontale du tarif-marchandises. Sachant que le Canadien National a présenté une demande de majoration de 20 p. 100 du tarif-marchandises par catégories, augmentation qui entrerait en vigueur le 5 mai et qui se répercuterait sur les autres taux, je voudrais demander au ministre par quels actes il prouvera son affirmation qu'il s'oppose à toute hausse horizontale du tarif-marchandises?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on m'a posé exactement la même question hier. La réponse est la même aujourd'hui. Je suis toujours contre le genre de majoration proposée.

M. Murta: Le blocage des tarifs marchandises visait à éliminer les prétendues anomalies, mais l'étude définitive n'est pas encore terminée et le ministre s'oppose toujours à une augmentation. Cependant, comme il faudra prendre une décision avant le 5 mai, date d'entrée en vigueur de l'augmentation, quelles dispositions le ministre prendra-t-il? Au lieu de nous donner son opinion, le ministre peut-il nous dire quelles mesures son ministère prendra?

M. Marchand (Langelier): Je pense avoir dit près de dix fois à la Chambre comment le blocage a été imposé, pourquoi et pour combien de temps. J'ai répondu à toutes ces questions et je n'ai rien à ajouter à cela.

* * *

LA CONSOMMATION

LA SURVEILLANCE DE LA RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Quel système de surveillance mettra-t-il sur pied pour veiller à ce que les consommateurs ressentent les effets de la réduction de la taxe de vente sur les matériaux de construction et que les constructeurs n'en profitent pas pour faire des bénéfices fortuits?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Cette responsabilité, monsieur l'Orateur, relève de mon collègue, le ministre responsable de l'habitation. Je sais qu'une équipe incluant des gens de mon ministère fait ce travail présentement.